

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE  
DU DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SMED**

**Séance du 13 novembre 2020  
Présidence : Didier KHELFA**

**N° 2020-30**

**OBJET : Election d'une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent**

L'an deux mil vingt et le 13 novembre à 9h00, le Comité du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Chamas.

Etaient présents : voir liste jointe.  
Constatant que le quorum est atteint ;

**Le Président expose :**

A la suite de l'installation du comité syndical et afin de prendre en compte ces changements, il convient aujourd'hui procéder à l'élection d'une nouvelle Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent.

**Sur proposition de Monsieur le Président,**

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que pour un établissement public, la Commission d'Appel d'Offres est composée de l'autorité habilitée à signer un marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; Qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

Considérant l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'assemblée délibérante de décider « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » ;

Monsieur le Président propose la liste suivante :

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT	
Membres titulaires	
Prénom, NOM	Collège
Jacky GERARD	Proximité Communale
Patrick GHIGONETTO	Proximité Communale
Michel LAN	Proximité Communale
Christian DELAVET	Proximité Communale
Michel PERONNET	Personnalité qualifiée
Membres suppléants	
Laurent GESLIN	Hors Métropole (Mas Blanc Les Alpilles)
Marc TROUSSEL	Hors Métropole (Eyraques)
Jean-Michel BALDI	Hors Métropole (Barbentane)
Daniel GAGNON	Proximité Communale
Christian NERVI	Proximité Communale

Le Président de droit de la CAO est le Président du syndicat.

Après avoir demandé s'il y avait d'autres candidats, Monsieur le Président invite l'assemblée à procéder à l'élection.

**Le Comité Syndical après avoir ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation, au titre de l'article L.2121-21 du CGCT
- **DECIDE** de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants devant composer la Commission d'Appel d'Offres, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre membres présents :	34
Nombre de pouvoir(s) :	0
Nombre de vote(s) blanc ou nul :	0
Suffrages exprimés :	41
Quotient électoral :	8.2

**SONT DECLARES ELUS :**

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT	
Membres titulaires	
Prénom, NOM	Collège
Jacky GERARD	Proximité Communale
Patrick GHIGONETTO	Proximité Communale
Michel LAN	Proximité Communale
Christian DELAVET	Proximité Communale
Michel PERONNET	Personnalité qualifiée
Membres suppléants	
Laurent GESLIN	Hors Métropole (Mas Blanc Les Alpilles)
Marc TROUSSEL	Hors Métropole (Eyragues)
Jean-Michel BALDI	Hors Métropole (Barbentane)
Daniel GAGNON	Proximité Communale
Christian NERVI	Proximité Communale

Le Président de droit de la CAO est le Président du syndicat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,

  
Didier KHELFA

